

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-320

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Désignation du représentant de Carcassonne Agglo au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de l'Aude

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 108 Nombre de pouvoirs : 13 Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laéitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIÉS Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires est une instance consultative pour le développement maîtrisé des sports de nature dans le département qui concourt à l'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

Elle propose au Conseil Départemental, des espaces, sites et itinéraires à inscrire au PDESI, un programme pluriannuel d'actions ainsi que les modalités financières visant à valoriser ces espaces, sites et itinéraires (ESI).

La CDESI est consultée sur toute modification du PDESI, ainsi que sur tout projet d'aménagement ou mesure de protection des espaces naturels, susceptibles d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les ESI inscrit à ce plan.

Elle exerce les missions suivantes :

- La coordination, l'impulsion, et la mise en place d'actions dans le domaine des sports de nature ;
- Le recensement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Ce recensement inclut les espaces, sites et itinéraires visés par les plans départementaux déjà existants (Programme Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, notamment) et ceux établis par les fédérations sportives ;
- La consultation et la conciliation des différentes catégories d'usagers des espaces naturels ;
- L'examen des propositions faites pour pérenniser, sauvegarder, valoriser, développer, les Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) ;
- La mise en place de relations contractuelles entre les propriétaires, les gestionnaires et les exploitants des espaces naturels ;
- L'aide à l'expertise dans le développement des nouveaux Espace, Sites et Itinéraires (ESI).

Les membres de la CDESI sont des personnes morales de droit public ou privé qui désignent en leur sein un ou plusieurs représentants qualifiés. Chaque suppléant est désigné par l'organisme qu'il représente.

Aussi, nous vous proposons de désigner un délégué titulaire et son suppléant, pour siéger à cette commission afin de partager collégialement les intérêts environnementaux, économiques et sociaux et ainsi être acteur de labellisation PDIPR/PDESI.

Délégué titulaire	Délégué suppléant
CAMBON Didier	BEDOS Xavier

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	121	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	121	
Pour :	121	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser les propositions énoncées ci-dessus.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

152

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-320-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-321

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Adoption du pacte de gouvernance

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La loi dite Engagement et proximité du 27 décembre 2019 renforce l'intégration des communes dans le processus intercommunal en prévoyant notamment des espaces de dialogue et des outils de service d'une gouvernance plus ouverte et impliquant davantage les maires et les élus communautaires au sein des intercommunalités.

Aussi, l'article L5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales dispose notamment qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux (...) le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant : un débat et une délibération sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance, celui-ci devant être approuvé dans un délai de neuf mois, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Par délibération en date du 17 juillet 2020, les élus communautaires ont délibéré favorablement pour l'élaboration et l'écriture du pacte de gouvernance afin de renforcer les liens et pratiques au sein de l'intercommunalité.

Ce processus de co-construction de politiques publiques menées par Carcassonne Agglo repose sur trois socles composés de trois piliers :

- Le lien entre Carcassonne Agglo, ses communes membres et les élus,
- Le lien entre Carcassonne Agglo, ses habitants et son conseil de développement
- Le lien entre Carcassonne Agglo, ses agents et les agents de ses communes membres.

Le pacte s'envisage comme un véritable « contrat entre les communes, les élus et Carcassonne Agglo », il répond à plusieurs objectifs :

- Disposer d'acte fondateur de la prise de décision, ossature de la gouvernance,
- Donner à chacun sa juste place dans le schéma décisionnel de la collectivité,
- Fédérer les communes et l'agglomération,
- Définir les engagements et le rôle des élus communautaires et municipaux dans l'action communale
- Renforcer l'esprit communautaire.

Dans cet esprit, le pacte a été élaboré, après une large phase de concertation des maires, des élus communautaires et municipaux au sein de différentes instances : cycle d'acculturation, commission, conseils de territoire, conférence des Vice-présidents.

L'ensemble des conseils municipaux a été invité à exprimer son avis en date du 25 mai 2021 sous un délai de deux mois.

Considérant que les débats ont eu lieu au sein des conseils municipaux des communes membres ;

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

155

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le pacte de gouvernance de Carcassonne Agglo.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-321-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-322

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Projet de Réutilisation des Eaux USEEs traitées (Reuse) dans le cadre du projet d'Aménagement urbain, vitrine pour le territoire - ZAC de Béragne

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Carcassonne Agglo est engagée dans une démarche de Transition Ecologique dans la perspective d'augmenter le potentiel de résilience et d'adaptation au changement climatique du territoire. Lors de l'élaboration du programme d'actions opérationnel du Contrat de Transition Ecologique (CTE), la préservation de la ressource en eau est apparue comme un enjeu majeur pour le territoire. L'ensemble des acteurs, des partenaires techniques, les partenaires financiers et les élus du territoire ont voulu relever le défi et se sont projetés sur des projets d'aménagements urbains innovants et ambitieux susceptibles de pouvoir faire l'objet d'expérimentation et d'innovation. La zone d'activités économiques de Béragne a été identifiée comme le projet vitrine du territoire, vecteur de modernité, où les enjeux liés à l'attractivité des entreprises, sont forts. La prise en compte de la transition écologique est un vecteur d'attractivité, dans un contexte de changement climatique et de nécessité d'adaptation.

Le projet Reuse, est en pleine adéquation avec le projet d'Aménagement de Béragne. Il permet de fournir l'eau suffisante pour l'irrigation des espaces verts via la production « d'eau propre » à partir des eaux usées produites sur le secteur. Ce projet est une première en matière d'expérimentation et d'économie circulaire spécifique aux professionnels de l'eau. Ce projet permettrait à Carcassonne Agglo de se doter de l'équipement de production d'eau « propre ».

Dans le cadre d'un sourcing effectué par les services de Carcassonne agglo, un projet développé par une jeune entreprise a pu être identifié. Il s'agit d'un dispositif de production d'eau propre labellisé GREENT TECH VERTE « Accélération » dont les résultats contribuent à accélérer la mise en œuvre des politiques des Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (MCTRCT).

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche financé par des fonds européens et régionaux. Carcassonne Agglo a été identifiée par les partenaires financiers via sa politique de Transition Ecologique affichée dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique (CTE). Les partenaires financiers (Région, ADEME, Agence de l'Eau, Banques des Territoires) sont favorables et proposent au territoire de répondre à l'Appel à Projet régional EC-EAU-Economie circulaire de l'Eau pour bénéficier de soutiens financiers et permettre à la mise en œuvre du projet.

Le projet REUSE est un projet pluri partenarial et il est aujourd'hui abordé de façon transversale en interne et en externe. Les partenaires sont multiples : la Région Occitanie, l'Agence de l'Eau, l'Etat mais aussi l'ADEME, le CEREMA et l'INRAE. Il est conduit en étroite collaboration avec les Directions de Carcassonne Agglo chargées du suivi du projet d'aménagement de Béragne ainsi que l'Aménageur.

Le coût total prévisionnel du projet est de 520 000€ TTC dont :

- 470 000€ pour l'acquisition et l'exploitation pendant 5 ans du dispositif de production d'eau propre.
- 20 000€ pour un suivi agronomique et sanitaire sur le site de Béragne via la mise en œuvre d'une convention avec l'INRAE.
- 30 000€ pour les frais de raccordement au dispositif de production d'eau propre au réseau d'irrigation de la ZAC de Béragne.

Dans le cadre de l'Appel à Projet Régional EC-EAU-Economie circulaire de l'Eau, Carcassonne Agglo pourra solliciter une subvention de 80%.

Décision

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission «Transition écologiques» réunie le 13 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le principe de travailler sur un projet d'économie circulaire de l'eau et de l'expérimenter avec la mise en œuvre du projet REUSE sur la ZAC de Béragne.

Article 2 : D'approuver l'élaboration d'un dossier de candidature pour se positionner sur l'APP Régional.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce administrative ou financière y afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-322-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-323

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Suivi du volet économie circulaire des chantiers des déconstructions Fonds Barnier dans le cadre de la « Mission ré emploi » initiée par les communes de Couffoulens, de Trèbes et de Villegailhenc

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 109 Nombre de pouvoirs : 13 Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTROU Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

(pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Carcassonne Agglo, dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique (CTE), a choisi de soutenir les communes sinistrées lors des inondations d'octobre 2018. Ce soutien se traduit par la mise en place d'un accompagnement auprès des communes dans les réflexions engagées centrées sur la reconstruction résiliente et la réduction de la vulnérabilité du territoire aux aléas naturels. Cet accompagnement est effectué dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique signé avec l'Etat en février 2020. Les projets de déconstructions et de reconstructions post inondation ont mobilisé l'ensemble des élus communautaires, des partenaires techniques : le CAUE, la Fédération du Bâtiment, les consulaires, le SMMAR, les Syndicats de Rivière, les services de l'Etat, l'EPF, mais aussi, les financeurs : la Banque des Territoires, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, la Région, le Département.

La « Mission ré emploi » est un projet innovant, conduit à titre expérimental, dans un contexte de transition et de reconstruction résiliente. L'enjeu de cette mission est le ré emploi et la valorisation des matériaux issus des déconstructions Fonds Barnier, dans une perspective de réduction des déchets issus du BTP.

Le ré emploi des matériaux issus des déconstructions Fonds Barnier est apparu comme une évidence pour :

- Faire face aux 150 déconstructions programmées sur le territoire.
- Reconstruire « autrement » les espaces publics.
- Organiser les nouvelles constructions et se saisir de l'opportunité des déconstructions pour développer une économie circulaire locale spécifique au ré emploi des matériaux issus du BTP en lien avec les actions de déconstruction Fonds Barnier.

Une mission d'accompagnement a été réalisée avec les communes de Couffoulens, de Trèbes et de Villegailhenc pour optimiser les opérations de Recyclage, de Réemploi et de Valorisation des déchets dans le cadre des déconstructions. Des premières actions de ré emploi ont été réalisées visant à préciser la liste des matériaux concernés, établir le réseau d'acteurs, participer aux prémices d'une structuration de la filière en local.

Suite à cette première mission, le volet économie circulaire doit pouvoir être poursuivi pour :

- Continuer les visites sur sites, participer aux réunions de chantier aux côtés des communes, animer le réseau d'acteurs et de professionnels pour garantir la cohérence du ré emploi, assurer le reporting auprès des services de Carcassonne Agglo, de l'EPF, des maîtrises d'œuvre de l'EPF et des entreprises chargées des déconstructions.
- Mettre en ligne sur la plateforme numérique et assurer les mises en relations entre acquéreurs potentiels et les entreprises chargées des chantiers de déconstruction.
- Superviser les transactions dans la perspective de donner de la lisibilité aux actions de ré emploi et valorisation des matériaux.
- Rédiger le bilan économie circulaire, environnemental en fin de chantier visant à faciliter le RETEX auprès des partenaires.

Le coût total prévisionnel du suivi économie circulaire est estimé à 4 900€ HT par opération de déconstruction fonds Barnier EPF.

Sur la période 2021 – 2022, il est prévu de conduire 7 opérations de déconstructions pour un montant total de dépense estimé à : 34 300€ HT soit 41 160€ TTC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Il est proposé d'élaborer un dossier de candidature sur l'Appel à Projet Régional Economie circulaire dans les bâtiments et les travaux publics dans la perspective d'obtenir une subvention de 70% cofinancée par la Région Occitanie et l'ADEME.

161

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission «Transition écologiques» réunie le 13 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la mise en œuvre du suivi économie circulaire dans le cadre des opérations de déconstructions fonds Barnier.

Article 2 : D'approuver l'élaboration d'un dossier de candidature pour se positionner sur l'APP Régional.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce administrative ou financière y afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-323-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-324

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Taxe sur les friches commerciales

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le développement économique et la création d'emplois sur Carcassonne Agglo sont des préoccupations majeures pour la population du territoire. La redynamisation des zones existantes et la lutte contre les friches commerciales sont un levier d'action permettant de répondre à ces attentes.

Le conseil communautaire de Carcassonne Agglo lors de sa séance du 28 septembre 2016 a adopté la mise en œuvre de la taxe sur les friches commerciales en vertu de l'article 1530 du Code Général des Impôts.

Cette taxe est applicable aux biens qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la cotisation foncière des entreprises depuis au moins 2 ans et qui sont restés inoccupés au cours de la même période.

Le II de l'article 1530 du code général des impôts prévoit que "*pour l'établissement des impositions, le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale communique chaque année à l'administration des impôts, avant le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.*"

Il vous est proposé de valider et de transmettre la liste des locaux commerciaux vacants figurant en annexe à la Direction des Finances Publiques de l'Aude pour instruction et mise en œuvre de la taxe sur les friches commerciales.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Moyens Généraux » réunie le 7 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider la liste des locaux commerciaux vacants annexée.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à transmettre cette liste à la Direction des Finances Publiques de l'Aude.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-324-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-325

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Gestion en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements
Gestion en Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiements

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Vu l'article L2311-3 du CGCT,

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la commune s'engage, au-delà de l'exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une autorisation d'engagement.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses mentionnées à l'alinéa précédent. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il vous est proposé de mettre à jour les Crédits de Paiements (CP) et de créer cinq Autorisations de Programmes (AP).

BUDGET PRINCIPAL

Il convient aujourd'hui de modifier les montants des CP suivants :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

166

N°AP	LIBELLE	MOUVEMENT	CP			TOTAL AP
			2021	2022	SUIVANTS	
038	PROJETS HYDRAULIQUES	MONTANT PRECEDENT	386 168,36	184 800,00	345 341,00	1 116 124,62
		MONTANT PROPOSE		220 442,00	309 699,00	
051	RECONSTRUCTION PISCINE DE	MONTANT PRECEDENT	50 000,00	665 000,00	2 785 000,00	3 529 707,20
		MONTANT PROPOSE	10 000,00		2 825 000,00	
059	PRODUCTION DE LOGEMENTS	MONTANT PRECEDENT	0,00	200 000,00	1 200 000,00	1 400 000,00
		MONTANT PROPOSE	94 400,00		1 105 600,00	
061	AIDES AUX COMMUNES	MONTANT PRECEDENT	1 000 000,00	1 500 000,00	7 200 000,00	9 700 000,00
		MONTANT PROPOSE		1 800 000,00	9 200 000,00	

BUDGETS EAU POTABLE

Il vous est proposé de créer les AP suivantes :

N°AP	LIBELLE	CP			TOTAL AP
		2021	2022	SUIVANTS	
066	RENFORCEMENT ZA BERAGNE	500 000,00	900 000,00	0,00	1 400 000,00
064	RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP COMMUNES EN DSP	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00
065	RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP COMMUNES EN REGIE	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00

Il convient aujourd'hui de modifier les montants des CP suivants :

N°AP	LIBELLE	MOUVEMENT	CP			TOTAL AP
			2021	2022	SUIVANTS	
049	TRAVAUX SUITE A SDAEP MINERVOIS	MONTANT PRECEDENT	150 000,00	1 050 000,00	3 350 000,00	4 550 000,00
		MONTANT PROPOSE	0,00		3 500 000,00	

BUDGET ASSAINISSEMENT

Il vous est proposé de créer les AP suivantes :

N°AP	LIBELLE	CP			TOTAL AP
		2021	2022	SUIVANTS	
062	RENOUVELLEMENT RESEAUX EU COMMUNES EN DSP	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
063	RENOUVELLEMENT RESEAUX EU COMMUNES EN REGIE	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00

Il convient aujourd'hui de modifier les montants des CP suivants :

N°AP	LIBELLE	MOUVEMENT	CP			TOTAL AP
			2021	2022	SUIVANTS	
046	DIGESTEUR DE BOUE	MONTANT PRECEDENT	580 434,95	5 900 000,00	860 115,00	7 400 000,00
		MONTANT PROPOSE		4 075 000,00	3 523 115,00	
047	RACCORDEMENT STEP SAINT JEAN	MONTANT PRECEDENT	3 574 332,61	4 400 000,00	3 070 000,00	11 270 000,00
		MONTANT PROPOSE	2 399 999,61	4 940 000,00	3 704 333,00	
053	REHABILITATION STEP DELEGATION	MONTANT PRECEDENT	900 000,00	500 000,00	200 000,00	1 600 000,00
		MONTANT PROPOSE	150 000,00	1 250 000,00	0,00	1 400 000,00

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 7 septembre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

167

DECIDE :

Article 1 : D'approuver cette décision modificative d'AP/CP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-325-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-326

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Décision modificative n°2 de l'exercice 2021
Budget Principal

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La décision modificative présentée est la deuxième de l'année 2021, elle modifie les crédits du budget Principal de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	425 866,00 €	425 866,00 €
Section d'investissement	352 015,42 €	352 015,42 €
Total	777 881,42 €	777 811,42€

La décision modificative proposée est constituée en section de fonctionnement :

- D'une inscription au chapitre 011 pour 129k€ dont 105 k€ pour prolonger le marché de prestation de service sur la gestion du réseau R'Mine ;
- D'une augmentation au chapitre 014 de 50k€ pour la prise en charge de reversements de fiscalité;
- D'une augmentation au chapitre 023 de 41k€ afin de financer en investissement l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour la mise en place du projet Micro-folie ;
- D'une augmentation au chapitre 65 de 205k€ afin de financer les porteurs de projet sur la Plan Alimentaire Territorial dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat;
- D'une augmentation du chapitre 73 de 154k€ dans le cadre des notifications de fiscalité intervenues depuis le vote du budget ;
- D'une augmentation du chapitre 74 de 271k€ pour l'inscription de subventions notifiées depuis le vote du budget ou en attente de notification dans le cadre du Plan de Relance.

Et en section d'investissement :

- D'une augmentation de 250k€ au chapitre 13 pour le remboursement de subventions versées par l'Etat dans le cadre des inondations de 2018 dont une partie des travaux n'ont pas été réalisés à hauteur du versement ;
- Les mouvements prévus aux chapitres 20,204,21, 23 et 27 sont des virements de crédits entre chapitre permettant d'ajuster les inscriptions budgétaires à la réalisation des projets prévus au Budget primitif ;
- D'une augmentation du chapitre 13 à hauteur de 112k€ pour la perception de la subvention de l'Etat dans le cadre des inondations 2018 pour la partie des travaux réalisés ;
- Les inscriptions au chapitre 041 s'équilibrent en dépenses et en recettes et correspondent à des régularisations d'écritures au niveau de l'actif dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable de Carcassonne Agglo.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 7 septembre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

170

DECIDE :

Article 1 : D'adopter la décision modificative n°2 du budget Principal pour l'exercice 2021.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-327

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Décision modificative n°2 de l'exercice 2021
Budget Eau Potable

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La décision modificative présentée est la deuxième de l'année 2021, elle modifie les crédits du budget annexe Eau potable de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	14 435,02 €	14 435,02 €
Total	14 435,02 €	14 435,02€

La décision modificative proposée modifie les crédits de la section d'investissement :

- D'un virement de crédit de 15k€ du chapitre 20 au chapitre 21 afin d'acquérir le mobilier et les équipements informatiques nécessaires à la création de la régie de recette au 1^{er} janvier 2022 ;
- D'une diminution du chapitre 23 de 45k€ ;
- D'une diminution au chapitre 13 en recettes de 45k€ suite au décalage des crédits de paiement sur les travaux liés au SDAEP du Minervoix ;
- Des écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses et en recettes pour 59k€ pour des écritures de régularisation d'actif.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 7 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe Eau potable pour l'exercice 2021.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-327-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-328

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Décision modificative n°2 de l'exercice 2021
Budget Assainissement

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La décision modificative présentée est la deuxième de l'année 2021, elle modifie les crédits du budget annexe Assainissement de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 877,68 €	3 877,68 €
Section d'investissement	- 1 902 604,38 €	- 1 902 604,38€
Total	- 1 898 726,70 €	- 1 898 726,70€

La décision modificative proposée est constituée :

- D'une augmentation en section de fonctionnement du chapitre 042 et du chapitre 77 pour réaliser la sortie d'actif d'un véhicule cédé ;
- D'une diminution au chapitre 23 des travaux à hauteur de 1,9M€ en raison de décalages de travaux, notamment sur la construction du digesteur de boues et les raccordements à la STEP Saint-Jean ;
- D'une diminution au chapitre 13 pour 1,4M€ et au chapitre 16 de 500k€ en lien avec le décalage des travaux ;
- D'inscriptions aux chapitres 040, 042 et 041 pour des régularisations d'actif.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 7 septembre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2021.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-328-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-329

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Décision modificative n°2 de l'exercice 2021
Budget Environnement

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La décision modificative présentée est la deuxième de l'année 2021, elle ne modifie pas l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Environnement.

La décision modificative proposée est constituée d'une diminution de 1 800€ du chapitre 011 au profit du chapitre 66 pour la prise en charge des frais de dossier de l'emprunt souscrit pour les travaux de sécurisation du barrage de la Cavayère et la création du second déversoir de crues.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 7 septembre 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe Environnement pour l'exercice 2021.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-329-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-330

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Taxe sur les surfaces commerciales
Fixation du coefficient multiplicateur

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), prévue à l'article 3 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972, est due par tous les commerces exploitant une surface de vente au détail dépassant 400 m² de surface de vente et qui réalisent au moins 460 000 € de chiffre d'affaires annuel. Son tarif varie en fonction du chiffre d'affaires (neutralisé pour les établissements liés à une même enseigne de distribution commerciale).

La loi de finances pour 2010 du 30 décembre 2009 (art. 77 point 1.2.4. 1) dispose que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale bénéficiaire de la taxe, doit délibérer avant le 1er octobre de l'année N pour une application en N+1 aux montants de la taxe, d'un coefficient multiplicateur.

Ce coefficient doit être compris entre 0,80 et 1,20. Il vous est proposé d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1,05 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Moyens Généraux » réunie le 7 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De fixer, à compter du 1^{er} janvier 2022, un coefficient multiplicateur de 1,05 applicable aux montants de la taxe sur les surfaces commerciales.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-330-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-331

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Territoire de Carcassonne Agglo
Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTROU Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

(pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La loi n°2018-702 du 3 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a introduit la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » qui est distincte de la compétence « assainissement ». Et cette compétence « 10° Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 du CGCT » devient obligatoire pour les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

La prise de compétence est complexe car la délimitation géographique et technique de cette compétence n'est pas clairement définie dans les textes réglementaires. L'étude en cours, portée par Carcassonne Agglo, a permis d'établir un inventaire déclaratif des ouvrages qui pourraient être inclus dans le périmètre de la compétence mais il reste déclaratif et en partie estimé ; par ailleurs des interrogations subsistent quant à certains équipements situés aux limites de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et de la compétence voirie. Cet inventaire et le classement ou non des équipements recensés dans la compétence gestion des eaux pluviales urbaines ont un impact significatif sur les conditions financières du transfert. Par conséquent, il est souhaitable de prendre le temps nécessaire pour poursuivre le travail de définition des contours techniques et financiers de la compétence en concertation avec les communes.

Il est, ainsi, proposé de poursuivre le dispositif mis en place pour assurer la continuité du service public et donc de renouveler pour une année supplémentaire les conventions de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles les Communes assureront, à titre transitoire, la gestion de la compétence relative à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines. La convention aura une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et ne donnera pas lieu à rémunération.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « transitions énergétiques » réunie le 14 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider le projet de convention ci-joint.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes du territoire de Carcassonne Agglo ainsi que toutes pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

181

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-331-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-332

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Travaux d'extension du réseau d'assainissement au lieu-dit Montquier à Carcassonne
Offre de concours et acquisition d'une parcelle

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 109 Nombre de pouvoirs : 13 Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le Crédit Agricole du Languedoc et la SCI Sud 2 situés à Montquier (commune de Carcassonne) disposent d'un dispositif d'assainissement non collectif obsolète ; plutôt que d'engager une reconstruction de ses équipements, ils ont sollicité Carcassonne Agglo pour que le réseau d'assainissement collectif soit étendu jusqu'à leur parcelle cadastrée HT 0115 afin de s'y raccorder. Après étude, Carcassonne Agglo a évalué le coût de ces travaux à 260 000 €HT.

Compte tenu du coût élevé de ces travaux d'extension du réseau d'assainissement, le Crédit Agricole et la SCI Sud 2 proposent de participer financièrement à cette dépense publique sous la forme d'une offre de concours fixée à 162 500 € :

- Quote-part Crédit agricole du Languedoc : 79 956,99 €
- Quote-part SCI Sud 2 : 82 543,01 €.

Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire d'acquérir une emprise de 50 m² sur la parcelle cadastrée HT 0115 à la SCI Sud 2 afin d'y installer un poste de refoulement ; le coût de cette parcelle est évalué à 5 000 €. Pour ce faire, un géomètre sera mandaté par Carcassonne afin d'établir l'emprise réelle et procéder à la division parcellaire.

Il est ainsi proposé d'accepter l'offre de concours du Crédit Agricole du Languedoc et de la SCI Sud 2 et de lancer toutes les procédures nécessaires pour l'acquisition de la parcelle nécessaire.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable/défavorable de la commission « transitions énergétiques » réunie le .

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'accepter l'offre de concours proposé par le Crédit Agricole du Languedoc et la SCI Sud 2 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires pour acquérir l'emprise sur la parcelle HT 0115 et à signer tous actes nécessaires pour cette acquisition.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : De retirer et remplacer la délibération n°2021-214 du 29 juin 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

184

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-332-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-333

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS)
Ensemble des 83 communes de Carcassonne Agglo

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 109 Nombre de pouvoirs : 13 Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du C.G.C.T. disposent que le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'eau potable, au plus tard dans les neufs mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit pour le rapport annuel 2020 au plus tard le 30 septembre 2021.

Ce rapport, accompagné de l'avis de l'assemblée, est transmis aux communes qui doivent délibérer dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice soit au plus tard le 31 décembre 2021.

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée du service d'eau potable, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Il convient alors de soumettre à votre approbation le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable qui a pour objectif :

- De fournir au conseil communautaire les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion des services publics, leurs évolutions et leurs facteurs explicatifs ;
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion des services vis-à-vis des usagers.

Il comprend les parties suivantes :

- Un volet technique ;
- Les tarifications et les recettes ;
- Les indicateurs de performance ;
- Le financement des investissements.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « transitions énergétiques » réunie le 14 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	2	Mme JULIEN + pouvoir M. BIGOT
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2020.

187

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-333-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-334

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement (RPQS)
Ensemble des 83 communes de Carcassonne Agglo

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du C.G.C.T. disposent que le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'assainissement, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit pour le rapport annuel 2020 au plus tard le 30 septembre 2021.

Ce rapport, accompagné de l'avis de l'assemblée, est transmis aux communes qui doivent délibérer dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice soit au plus tard le 31 décembre 2021.

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée du service d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Il convient alors de soumettre à votre approbation le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement qui a pour objectif :

- De fournir au conseil communautaire les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion des services publics, leurs évolutions et leurs facteurs explicatifs ;
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion des services vis-à-vis des usagers.

Il comprend les parties suivantes :

- Un volet technique ;
- Les tarifications et les recettes ;
- Les indicateurs de performance ;
- Le financement des investissements.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « transitions énergétiques » réunie le 14 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	2	Mme JULIEN + pouvoir M. BIGOT
Suffrages exprimés :	120	
Pour :	120	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2020.

190

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-334-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-335

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Régie de l'eau EAU RECA
Fourniture et livraison de canalisations, pièces et accessoires.
Appels d'offres – Accord cadre à bons de commande

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 109 Nombre de pouvoirs : 13 Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTROU Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

(pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La régie de l'eau de Carcassonne Agglo EAU RECA exploite les réseaux et ouvrages d'eau et d'assainissement de près de 47 communes sur le territoire de l'Agglo. Dans le cadre de ses missions, la régie réalise des travaux de mise en conformité ou de réalisation de branchements neufs pour le compte des usagers des services publics d'eau et d'assainissement. Par ailleurs, la régie et son service travaux procèdent également à la maintenance, à l'extension et aux réparations des réseaux d'eau et d'assainissement afin d'assurer la continuité du service à la population.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux sur les ouvrages d'eau et d'assainissement et sur les ouvrages annexes, il est nécessaire de se doter d'un marché à bons de commande multi attributaires (*4 entreprises maximum*) afin de disposer de la fourniture de canalisations et accessoires, fontes de voirie, et pièces de réparation. Pour ce faire, il conviendrait de mettre en œuvre un marché passé en appel d'offres ouvert de type accord cadre à bons de commande, en application des articles R 2123-1 et R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique avec un montant maximum annuel de 240 000 € HT. Les bons de commande seront répartis équitablement entre les attributaires.

Les délais d'exécution, ainsi que les sites de livraison des prestations seront fixés par chaque bon de commande. Le marché sera conclu pour une période d'un an à compter de la notification (après le 1^{er} janvier 2022) et pourra ensuite être reconduit par périodes successives d'un an, dans la limite de 3 reconductions.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget M49 Eau et Assainissement Régie.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « transitions énergétiques » réunie le 14 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'acter le principe de cette procédure.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à venir ainsi que toutes pièces y afférentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

193

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-335-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-336

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Régie de l'eau EAU RECA

Prestations de service pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau potable
Marché passé en appel d'offres ouvert et à bons de commande

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 109 Nombre de pouvoirs : 13 Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTROU Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

(pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La régie de l'eau de Carcassonne Agglo EAU RECA exploite le service public d'eau potable sur 47 communes du territoire de l'agglo représentant près de 79 unités de production d'eau composés essentiellement de réservoirs d'eau potable et de captages.

La réglementation sanitaire impose le nettoyage annuel des réservoirs et bâches d'eau potable, conformément à l'article R. 1321-56 du Code de la Santé Publique qui précise :

- « *Les réseaux et installations doivent être nettoyés, rincés et désinfectés avant toute mise ou remise en service...* »
- « *Les réservoirs équipant ces réseaux et installations doivent être vidés, nettoyés, rincés et désinfectés au moins une fois par an ...* ».

Conformément à la réglementation sanitaire et compte tenu des risques de contamination (*dépôts, développement de mousses et algues, intrusion d'insectes et de petits animaux, temps de séjour excessif ...*), la régie souhaite confier à un prestataire le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau potable. Il sera également demandé au prestataire de réaliser une inspection visuelle et un diagnostic structurel de l'ouvrage lors de la mission de nettoyage.

Afin de réaliser ces missions, il vous est proposé de lancer un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande en appel d'offres ouvert, sur la base des articles R 2123-1 et R 2162-13 et R 2162-14 du code de la Commande Publique. Ce marché sera valable un an à compter de la notification et reconductible 3 fois par période d'un an. Le montant maximum annuel global serait de 150 000 € HT.

Ce marché pourrait être décomposé en deux lots géographiques :

1^{er} Lot :

Communes du Minervois & du Cabardès : (Castans, Lespinassière, Cabrespine, Citou, Caunes Minervois, Trausse, Limousis, Sallèles-Cabardès, Villarzel-Cabardès, Laure-Minervois, Peyriac-Minervois, Rieux Minervois, Villalier, Villeneuve-Minervois, Azille, Pépieux, La Redorte, Puichéric, Blomac, Marseillette, Aigues-Vives, Saint-Frichoux, Badens, Rustiques, Malves en Minervois, Trassanel, Bouilhonnac, Berriac, Villemoustaussou) pour un montant maximum annuel de 85 000 € HT.

2^{ème} Lot :

Communes du Val de Dagne et du Piémont d'Alaric : (Villefloure, Fontiès d'Aude, Montirat, Mas des Cours, Fajac en val, Monze, Pradelles en Val, Villar en val, Labastide en Val, Villetritouls, Arquettes en Val, Taurize, Serviès en val, Rieux en Val, Caunettes en Val, Mayronnes, Montlaur, Comigne, Douzens) pour un montant maximum annuel de 65 000 € HT.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « transitions énergétiques » réunie le 14 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'acter le principe de la réalisation de ces opérations de nettoyage.

Article 2 : D'autoriser, Monsieur le Président, à lancer la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert.

Article 3 : D'autoriser, Monsieur le Président, à signer les marchés en résultant ainsi que toutes pièces y afférentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-336-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-337

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Programme de rénovation urbaine –
Cession à la commune de Carcassonne de la parcelle AR 525 pour classement dans le
domaine public

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTROU Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

(pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

L'article L. 3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques précise que « les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics cèdent leurs immeubles ou leurs droits réels immobiliers, dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales et notamment dans son article L 2241-1 ».

Dans le cadre du programme de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier Ozanam, Carcassonne Agglo a réalisé divers aménagements destinés à améliorer la qualité de vie des habitants.

Un programme de renouvellement urbain (PRU) est engagé depuis 2007 sur les quartiers La Conte et Ozanam. Ce PRU permet la réalisation de travaux sur le bâti comme sur les espaces libres de construction.

Le projet urbain sur le quartier Ozanam prévoit l'aménagement, le désenclavement et la recomposition urbaine du quartier.

A ce titre, Carcassonne Agglo a aménagé une voie reliant la place Fauré à la rue Blanqui (emplacement de l'ancienne PMI) qui intégrait la parcelle cadastrée AR 525 d'une contenance de 23 m², propriété de Carcassonne Agglo.

Aujourd'hui, pour finaliser cette opération, il convient de régulariser la situation administrative de la parcelle, ci-dessous désignée, par une cession à la ville à l'euro symbolique,

- AR 525 d'une contenance de 23 m² représentant une valeur de 2 300€

Ladite parcelle ayant été acquise le 22 janvier 2011 à Madame Lucette ESCOURROU, acte saisi par l'étude BENEDETTI /GROSJEAN/GALLY DARISCON et dûment publié au service de la publicité foncière sous les références 2011P1122.

Le bien figure dans l'actif de Carcassonne Agglo sous le N° d'inventaire 1100000083.

Cette parcelle sera classée dans le domaine public de la Ville conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Les frais de notaire seront à la charge de la Ville de Carcassonne.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à concrétiser les accords de cession pour l'euro symbolique de la parcelle AR 525.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte concernant cette cession.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

199

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-337-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-338

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Aménagement cœur de village
Modification du règlement d'aides aux communes

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Par délibération en date du 27 juin 2018, le conseil communautaire de Carcassonne Agglo a adopté un dispositif d'aides aux communes pour l'aménagement de leurs cœurs de village.

Ce programme vise essentiellement les aménagements urbains situés sur les secteurs cœurs de village définis dans le cadre de l'ancien PIG.

Les projets proposés doivent témoigner d'une mise en valeur paysagère et patrimoniale des centres bourgs et favoriser durablement la qualité de vie des habitants.

Afin d'encourager les réflexions globales de redynamisation des centres bourgs et centres villes, Carcassonne Agglo souhaite élargir l'aide accordée dans le cadre du dispositif « Aménagement des cœurs de villages », aux études de faisabilité menées par les communes à l'occasion d'une démarche de revitalisation et de requalification du centre ancien.

Il est proposé de maintenir le taux d'aide à 35% du montant HT des travaux d'ingénierie recevables avec un plafond à 10 000€ par projet.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission «Habitat» réunie le 10 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'adopter le nouveau règlement annexé.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière y afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-338-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-339

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Règlement des aides financières
Aides à la production de logement sociaux

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Par délibération en date du 28 juin 2017, Carcassonne Agglo a adopté un règlement des aides à la production de logements sociaux. Ce dispositif propose d'accompagner financièrement les bailleurs sociaux, association, organismes publics ou communes développant une offre nouvelle de logements sociaux sur le territoire.

Ce règlement spécifique a été rédigé sur la base du règlement général des aides aux tiers.

L'évolution proposée du règlement permettra d'être en adéquation avec le PLH en cours de rédaction et de commencer à apporter des réponses aux problématiques identifiées dans le diagnostic du PLH :

- Favoriser la production de petits ensembles (30 logements maximum)
- Réévaluer à la hausse l'acquisition amélioration ou le renouvellement urbain (limitation de l'emprise foncière)
- Bonifier la réhabilitation des logements/immeubles vacants (lutter contre la vacance importante)
- Bonifier la réhabilitation des logements/immeubles en centre bourgs (requalification des centres anciens)
- Revaloriser l'aide pour les logements communaux

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission «Habitat» réunie le 10 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le nouveau règlement annexé.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce administrative ou financière y afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-339-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-340

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre de la tarification intermodale « KARTATOO »

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

L'objet du présent rapport porte sur le renouvellement de la convention (document en annexe) destinée à faciliter l'utilisation successive des transports LIO (rail) et des transports urbains.

Instaurée depuis 2007 par souci de simplicité, de lisibilité et d'attractivité, la tarification intermodale KARTATOO s'applique sur notre territoire et participe pleinement à l'essor du déplacement durable.

Pour rappel, chaque partenaire participe à la réduction tarifaire que représente KARTATOO à hauteur de 23% de ses recettes théoriques.

De ce fait, en vertu des principes de répartition des recettes et de compensation tarifaire précisées dans la convention, Carcassonne Agglo a dû rembourser, sur les avances perçues de SNCF voyageur, les sommes suivantes :

- Année 2017 : 4 841,97 €
- Année 2018 : 7 918,54 €
- Année 2019 : 11 635,61 €

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Mobilités, déplacements » réunie le 9 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider le projet de convention joint en annexe relatif au renouvellement de la tarification intermodale Kartatoo.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le président à signer la convention ainsi que toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-340-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-341

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Convention portant sur la délégation de la compétence transport pour l'année scolaire 2021- 2022

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Dans le cadre fixé par la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), récemment par la loi d'orientation des mobilités et conformément à l'article L3111-9 du Code des transports, Carcassonne Agglo en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité peut confier par convention, tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes.

Depuis septembre 2012, Carcassonne Agglo exerce sur son ressort territorial la compétence transport scolaire. Le règlement intérieur qui en découle, adopté le 16 juin 2016, donne le cadre d'intervention de Carcassonne Agglo. Seules les dessertes de points d'arrêt situés à plus de 3km de l'établissement scolaire ou d'un point de correspondance et sur la base d'un aller/retour par jour peuvent faire l'objet d'une prise en charge par Carcassonne Agglo. Il précise notamment que toute demande de mise en œuvre de prestation complémentaire en matière de transport scolaire entraîne la prise en charge financière par les communes concernées.

Cette position traite notamment sur des demandes relatives :

- A l'organisation de circuit scolaire au sein de la commune
- Au retour d'élèves externes durant la pause du midi

Afin d'en fixer les modalités administratives et techniques, une convention avec la commune doit être conclue, pour la prestation demandée.

La commune sera alors autorisée à créer un service régulier public complémentaire destiné exclusivement aux usagers scolaires. Elle s'engage à exécuter les services, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment :

- Des prescriptions du code de la route et des textes pris pour son application, et en particulier celles relatives au port obligatoire de la ceinture de sécurité, à la vitesse, à l'alcoolémie ;
- Des dispositions réglementaires en matière de transport public de voyageurs ;
- Des dispositions législatives et réglementaires propres au domaine des transports scolaires ;
- De toutes réglementations actuelles et futures applicables au transport public.
- Des conditions de régularité, de confort, de propreté et de sécurité.

Par l'intermédiaire de son opérateur transport (RTCA), Carcassonne Agglo pourra procéder, dans le cadre de l'exécution de cette délégation, à des opérations de contrôle visant à vérifier le respect des dispositions précédemment citées.

La durée de la convention correspond à une année scolaire. Pour 2021-2022 les communes suivantes sont concernées :

- Aigues Vives
- Arzens
- Azille
- Puichéric
- Rieux Minervois
- Trèbes

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Vu l'avis favorable de la commission «Mobilités, déplacements» réunie le 9 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider le projet de convention de délégation de la compétence transport Autorité Organisatrice de second rang tel que présenté.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le président à signer la convention avec chaque commune concernée ainsi que toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-341-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-342

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Actualisation du tableau des emplois

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de Carcassonne Agglo à compter du 29 septembre 2021.

Le tableau des emplois répond d'abord et en priorité à la question de l'effectif autorisé et à son utilisation. Il permet une gestion réactive et dynamique de l'effectif de la collectivité et du pilotage de la masse salariale.

Les besoins des services, les mouvements de personnel (entrées et sorties), ainsi que les nominations découlant des tableaux annuels d'avancement de grade et de promotion interne justifient l'actualisation du tableau des emplois.

C'est dans ce cadre que vous sont proposées les modifications suivantes :

→ **Créations** : 4 postes

Dans le cadre des besoins des services :

Filière Administrative :

- 1 poste à temps complet d'Adjoint Administratif

Filière Technique :

- 1 poste à temps complet d'Adjoint Technique
- 1 poste à temps complet de Technicien Principal de 1^{ère} classe

Filière Sociale :

- 1 poste à temps complet d'Agent Social

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources humaines » réunie le 9 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la création des emplois proposés et la modification du tableau des effectifs à compter du 29 septembre 2021.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires y afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

10

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-342-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-343

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Demande d'Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE) par un agent

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il est nécessaire d'établir une délibération visant à permettre le versement de l'allocation d'assurance chômage d'un agent dans les mêmes conditions que celles prévues pour l'ARCE.

En effet, un agent de Carcassonne Agglo (Réf 101610), a bénéficié d'une rupture conventionnelle à effet au 15 février 2021. Dans le cadre d'une création d'entreprise, cet agent a sollicité le bénéfice de l'Aide à la reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE).

L'ARCE consiste en une aide financière en capital, versée dans la limite du reliquat des droits restant dus à la date d'attribution de l'aide. Elle ne peut être accordée qu'au titre d'une création ou reprise d'entreprise postérieure à la date de fin de contrat de travail prise en compte pour l'ouverture de droits.

Afin de permettre le versement de cette aide par les employeurs publics, alors que la loi ne prévoit que le versement de l'allocation d'assurance chômage (Allocation de retour à l'Emploi), le décret propre au secteur public précise qu'en cas de reprise ou de création d'entreprise, l'allocation peut être servie, sur la demande de l'intéressé(e), dans les mêmes conditions que celles prévues pour l'ARCE fixées par le règlement d'assurance chômage (article 5 du décret n° 2020-741 du 16/06/2020) : il s'agit donc, non pas d'une aide, mais d'une modalité de versement de l'allocation d'assurance chômage.

S'agissant d'une possibilité de versement en capital, il appartient au Conseil Communautaire de prendre une délibération permettant le versement de l'allocation chômage dans les conditions de l'ARCE.

Le montant de l'ARCE est égal à 45% du montant brut du reliquat des droits ARE restants dus à la date à laquelle l'intéressé(e) remplit l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide, après déduction de la participation de 3% au financement des retraites complémentaires.

L'aide fait l'objet de deux versements égaux :

- Le 1^{er} versement intervient à la date à laquelle l'intéressé(e) réunit l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide,
- Le 2^{ème} versement intervient 6 mois après la date du 1^{er} versement
- Pour bénéficier de ce versement en capital, les conditions sont les suivantes :
 - o Le demandeur, créateur ou repreneur d'entreprise produit le justificatif de la création d'entreprise, par l'attestation d'inscription au registre du commerce et des sociétés.
 - o Le demandeur doit bénéficier de l'exonération des cotisations sociales, dénommée ACRE (Aide au repreneur ou Créateur d'Entreprise : code de la sécurité sociale – art L 131-6-4).

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources humaines » réunie le 9 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

13

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le versement au bénéfice de l'intéressé(e) de l'allocation d'assurance chômage dans les conditions de l'ARCE précisées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-343-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-344

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Domaine des Rougeats
Renonciation à une promesse de vente par accord amiable

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 109
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Par délibération n° 2016-244 en date du 21 septembre 2016, le conseil communautaire de Carcassonne Agglo a autorisé Monsieur le Président à signer un compromis de vente avec la SAS PIC relatif à l'acquisition du domaine des Rougeats signé le 7 décembre 2016.

Toutefois, l'acquéreur a sollicité la possibilité de se désengager de ce compromis. Un accord a été trouvé entre les parties afin de mettre fin au contrat à l'amiable, sans application de pénalités de part et d'autre.

Carcassonne agglo souhaite donc définitivement acter le désengagement de cette procédure de vente, objet de la présente délibération, afin d'envisager toute autre possibilité pour l'avenir de ce domaine.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources humaines » réunie le 9 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le désengagement de Carcassonne agglo et de la SAS PIC du compromis de vente signé.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole de renonciation ainsi que toute pièce administrative ou financière y afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-344-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-345

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Schéma de Cohérence territoriale de Carcassonne Agglo
Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 107 Nombre de pouvoirs : 13 Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTROU Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain), LECINA Thierry, RAPPENEAU Philippe.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Par délibération N° 2016-174 en date du 22 juin 2016, le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo a décidé la mise en révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur le périmètre strict de la communauté d'agglomération.

Suite à la réalisation du diagnostic, et après validation des enjeux qui s'en dégagent, le projet de SCoT est entré dans la phase de réalisation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Cette étape importante doit aboutir à un projet partagé auquel l'ensemble des partenaires, au premier rang desquels l'ensemble des élus du territoire, auront participé.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Carcassonne Agglo s'est construit de façon collective de janvier 2018 à juillet 2019 à l'occasion de temps de rencontres et de débats entre élus.

De grandes étapes de construction ont scandé ce temps d'élaboration :

- **Février 2018**, toutes les communes étaient invitées à se prononcer sur les enjeux prioritaires à traiter dans le projet de territoire à partir d'un **carnet du participant**.
- **Mai 2018**, mise en place **d'ateliers de travail** pour entamer les premières discussions entre élus autour des orientations du PADD.
- **Juin 2018**, un **PADD Tour** a permis aux élus d'identifier les enjeux du territoire à l'occasion d'un circuit sur le Canal du Midi.
- **Septembre 2018, séminaire des Maires**, qui ont abordé l'armature urbaine, les objectifs de développement et la maîtrise de la consommation d'espace
- **Mai 2019**, présentation des grands axes du PADD à l'ensemble des Maires à l'occasion d'un nouveau **séminaire**.
- **Juin 2019**, les élus municipaux ont travaillé sur les différentes orientations du PADD au sein des **dialogues territoriaux**.
- **Juin 2021** : suite à la crise sanitaire et au renouvellement des mandats municipaux, **un temps fort** a été organisé avec l'ensemble des élus municipaux pour présenter et confirmer les orientations du PADD.

Au-delà des élus, il a semblé indispensable d'associer les partenaires institutionnels et la population à la rédaction de ce projet. Ainsi, durant cette phase d'élaboration du SCoT, plusieurs centaines de citoyens ont été associés par l'intermédiaire d'ateliers de travail, en échangeant dans le cadre de ciné-débats, en cheminant de manière fort appréciée lors de rando-SCoT. Des élèves de primaire et des collégiens ont été associés en travaillant avec leurs enseignants sur les effets du changement climatique pour le territoire. Enfin, un questionnaire traitant des orientations du SCoT et du Plan Global de Déplacement a été rempli par plus de 1300 habitants de Carcassonne Agglo.

Cette méthode de travail collective, cette concertation accrue, ainsi que les événements climatiques que le territoire a subi à l'automne 2018, nous ont amenés à définir un projet d'aménagement et développement durable ambitieux sur les questions de résilience et d'adaptation aux changements de Carcassonne Agglo.

Un premier débat sur le PADD s'est tenu lors de la séance du conseil communautaire du 25 septembre 2019.

Par suite, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, qui a engendré le report des élections municipales et retardé l'installation des instances municipales et communautaires. Au second semestre, Carcassonne Agglo a mis en œuvre des cycles destinés à faire connaître le fonctionnement de l'établissement aux élus communautaires. L'un de ces cycles avait pour thème l'aménagement et les mobilités. Cette séance a permis d'évoquer les grands enjeux du territoire, introduisant ainsi la relance de la démarche du SCoT.

Pour tenir compte du renouvellement des équipes municipales et communautaires, et également pour intégrer les communes de Pomas et de Trassanel, qui ont intégré le périmètre de Carcassonne Agglo (et en suivant le périmètre du SCoT) au 1^{er} janvier 2020, le choix a été fait de présenter une nouvelle fois le PADD en conseil communautaire, et d'organiser un nouveau débat en son sein.

Le projet de PADD figure en annexe. Il a fait l'objet d'une actualisation des données, et ses objectifs en matière de limitation de la consommation foncière ont été renforcés pour anticiper le respect de la future Loi Climat et Résilience.

Ses grands axes sont les suivants :

- AXE 1 – Faire des transitions une opportunité pour développer un territoire résilient

Orientation n°1 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques

Orientation n°2 : Faire du territoire un acteur majeur en matière de transition énergétique

Orientation n°3 : Préserver et valoriser la qualité des cadres de vie, richesses immatérielles du territoire

Orientation n°4 : Utiliser le numérique comme un outil au service du territoire

Orientation n°5 : Prendre en compte les enjeux de santé et d'accompagnement social

- AXE 2 – Développer un territoire de proximité, en confortant le rôle des centralités (centre-ville et centre-bourg, centre-villages)

Orientation n°1 : Accueillir les nouveaux habitants en s'appuyant sur l'armature urbaine

Orientation n°2 : Revitaliser l'ensemble des centralités (centre-ville, centre-bourg et centre-village) en développant des démarches transversales

Orientation n°3 : Développer une politique commerciale en faveur des centralités

Orientation n°4 : Construire des parcours résidentiels pour répondre aux besoins de tous les habitants

Orientation n°5 : Réfléchir les services et les mobilités au sein des dialogues du SCoT

- AXE 3 – Développer un territoire attractif, en s'appuyant sur un positionnement stratégique

Orientation n°1 : Affirmer sa position au cœur de la Région Occitanie

Orientation n°2 : Construire une offre économique attractive et complémentaire

Orientation n°3 : Conforter les agricultures du territoire

Orientation n°4 : Renforcer l'offre touristique, socle du rayonnement local

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission «Planification territoriale» réunie le 8 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

DECIDE :

Article 1 : De prendre acte du débat qui a eu lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-345-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-346

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP)
Approbation du protocole d'intention de financement

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 104
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laéitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIÉS Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain), LECINA Thierry, RAPPENEAU Philippe, CAVERIVIERE Christian, MARTEL Jean, MENASSI Eric.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) est un projet structurant du territoire régional qui, face aux besoins de déplacement à différentes échelles (locale, régionale, nationale et même internationale), a pour objectifs de :

- Répondre à la demande croissante de mobilité et aux problèmes de congestion actuels sur l'axe ferroviaire littoral de l'Occitanie entre Montpellier et Perpignan ;
- Créer les conditions d'un report modal des flux internationaux et d'une croissance de l'offre ferrée régionale ;
- Offrir un service à haute fréquence le long de l'axe littoral ;
- Assurer la continuité de la grande vitesse ferroviaire entre la France et l'Espagne.

Le projet consiste en :

- La réalisation d'une ligne nouvelle sur 150 km entre Montpellier (Hérault) et Toulouges (Pyrénées-Orientales), reliant le Contournement de Nîmes Montpellier (CNM) au Nord et la section internationale France Espagne au Sud (Línea Figueras Perpignan) ;
- Des raccordements (30 km) au réseau existant ;
- La création de 2 gares nouvelles pour desservir l'Ouest héraultais (à Béziers) et l'Est audois (à Narbonne).

Les gares existantes de Sète, Agde, Béziers, Narbonne et Perpignan continueront d'être desservies grâce à des raccordements entre la ligne nouvelle et la ligne existante ou en correspondance avec des services régionaux.

La ligne sera en capacité d'accueillir des trains de marchandises en plus des trains voyageurs (ligne mixte) entre Montpellier et Béziers ainsi qu'au droit de la plaine du Roussillon (Rivesaltes-Toulouges).

Les performances des circulations de voyageurs seront améliorées, sur les liaisons nationales radiales vers Paris ou inter secteurs entre les façades atlantique et méditerranéenne, vers l'international que ce soit sur des longs parcours ou en transfrontalier, ainsi que sur des liaisons régionales.

De nouvelles capacités pour le transport de marchandises seront créées dans la continuité de la section internationale France - Espagne.

Les sections à grande vitesse sont prévues pour une exploitation commerciale à 320 km/h à compter de la mise en service, vitesse correspondant aux dernières lignes à grande vitesse mises en service. Afin d'anticiper les évolutions futures, le tracé est conçu pour une vitesse de circulation jusqu'à 350 km/h.

Le comité de pilotage du 26 octobre 2016 a accueilli favorablement le principe d'une première phase entre Montpellier et Béziers, correspondant à un phasage du projet cohérent avec les recommandations de la Commission « Mobilité 21 » et les perspectives de saturation de la ligne existante. La décision ministérielle du 1^{er} février 2017 a ainsi acté le principe d'une réalisation phasée de la LNMP, en retenant comme première étape la liaison mixte fret et voyageurs entre Montpellier et Béziers, soit 52,3 km de ligne nouvelle, 2 raccordements (soit 7 km), sans gare nouvelle.

La Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 retient, dans son exposé des motifs, un engagement des travaux de la section Montpellier-Béziers à l'horizon de 10 ans et de la section Béziers-Perpignan à l'horizon de 20 ans.

Fin 2019, le ministre délégué chargé des Transports, a souhaité, avec la présidente de la Région Occitanie, relancer sur ces bases la dynamique partenariale du projet, notamment en vue du lancement au plus tôt de l'enquête publique de la première phase reliant Montpellier à Béziers.

La réalisation de cette première phase permet notamment d'améliorer les conditions de circulation des trains du quotidien sur la ligne classique dans sa section la plus circulée ainsi que du fret, et d'apporter la grande vitesse entre Montpellier et Béziers. Elle permettra ainsi un nouveau saut de performance pour les voyageurs sur l'arc méditerranéen qui bénéficieront d'un gain de temps pouvant aller jusqu'à 18 minutes dans leurs relations avec la capitale et entre les deux métropoles régionales de Montpellier et de Toulouse et facilitera le transit entre le sud et le nord de l'Europe.

Le comité de pilotage du 12 novembre 2020 a permis de présenter aux partenaires les grandes orientations du projet et les principales étapes jusqu'à l'enquête publique. Il a pris note du souhait du Gouvernement d'accélérer la réalisation de ce projet. Le comité de pilotage du 20 juillet 2021 a permis de présenter une hypothèse de financement et a pris acte de l'objectif de lancer l'enquête publique le plus tôt possible à l'automne 2021.

Dans la perspective de l'enquête publique de la première phase de la LNMP entre Montpellier et Béziers, il convient d'arrêter le schéma de financement de cette phase afin de garantir la bonne information du public quant aux modalités de financement de la ligne telle qu'envisagée à la date de l'ouverture de l'enquête publique.

Le coût global de la première phase du projet est de 2040 M€ HT (valeur 2020). Il intègre :

- La ligne nouvelle proprement dite ;
- Les raccordements ferroviaires et les aménagements ferroviaires annexes (sous-stations électriques, base travaux, bases de maintenance, signalisation, adaptations des lignes existantes rétablissements des réseaux et voies de communications interceptées) ;
- Les mesures d'évitement et de réduction des impacts et notamment d'insertion dans les territoires (environnement naturel et humain, activités agricoles et autres activités économiques...) ainsi que les mesures de compensation des impacts résiduels.

SNCF Réseau est le maître d'ouvrage du projet. La participation de l'État est prévue à hauteur de 40% de l'opération. La participation de l'Union européenne attendue est estimée à 20% de l'opération pour la phase 1. Les montants prévisionnels de l'éventuelle participation du gestionnaire d'infrastructure, SNCF Réseau, au projet seront précisés ultérieurement.

Les options de financement du projet sont :

- Un financement « classique » : financement par l'État et les collectivités territoriales pour lequel la participation de chaque partenaire est définie au travers d'une convention de financement ;
- La création d'une société de financement (par application de l'article 4 de la LOM).

Le montant des contributions versées par la Région Occitanie et les collectivités locales sera réparti entre les différentes collectivités signataires de ce protocole.

La Région prendra en charge 41% du total du financement des collectivités locales, soit 334,56 millions d'€.

Carcassonne Agglo prendra en charge 2,43% du total du financement des collectivités locales, soit 19,83 millions d'€, sous réserve que :

- La dépense soit soutenable pour Carcassonne Agglo au regard de ses charges et engagements financiers ;
- L'accord audois entre le Conseil Départemental de l'Aude, Carcassonne Agglo et la Grand Narbonne sur le financement de l'Aéroport de Carcassonne continue de perdurer ;
- Soit mis en place un mécanisme de péréquation des retombées économiques et fiscales sur le territoire des collectivités placées sur le linéaire ;
- Soit réexaminée et étudiée la possibilité d'intégrer pour la phase 2 du projet (de Béziers à Perpignan) le fret ferroviaire sur la totalité du linéaire.

C'est dans ce contexte que l'ensemble des partenaires est aujourd'hui sollicité pour valider le protocole d'intention de financement de la phase 1 de la LNMP.

Il vise à préciser les modalités et la répartition détaillée et indicative du financement de la 1^{ère} phase de la LNMP entre Montpellier et Béziers et de formaliser le partenariat entre l'Etat, la

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Région, les Conseils Départementaux des PO-Aude-Hérault, les EPCI de Perpignan Métropole, Montpellier Métropole, Hérault Méditerranée, Béziers, Narbonne, Bassin de Thau, Carcassonne Agglo et SNCF Réseau.

22

Il prévoit également une clause d'engagement pour le financement de la seconde phase de la LNMP entre Béziers et Perpignan.

Le présent protocole d'intention est la première étape de la séquence suivante :

- Etape A : ce protocole d'intention de financement, à signer au plus tard avant la date de lancement de l'enquête d'utilité publique, afin de permettre la bonne information du public sur les modalités de financement envisagés à cette date ;
- Etape B : travail de préparation d'une éventuelle ordonnance, si l'objectif de mise en place d'une société de financement et de ressources fiscales dédiées est confirmé aux étapes précédentes. Il s'agira de préciser son périmètre géographique et ses ressources. Ce travail est à mener parallèlement au processus de l'EUP ;
- Etape C : convention de financement en temps utile pour financer les études post-enquête publique et les premiers travaux.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	117	
Abstention(s) :	2	MM. AGUILHON et COMBES
Suffrages exprimés :	115	
Pour :	115	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le protocole d'intention de financement de la ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) tel qu'annexé.

Article 2 : De valider le positionnement de Carcassonne Agglo quant aux réserves exprimées supra.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer ce protocole ainsi que toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-346-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-347

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : La Cavayère – Espace de loisirs Raymond Chesa
Redynamisation de l'espace de Minigolf - Procédure d'appel à candidatures

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 104
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain), LECINA Thierry, RAPPENEAU Philippe, CAVERIVIERE Christian, MARTEL Jean, MENASSI Eric.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Considérant les articles L 2211 et suivants du CG3P qui précisent « Le domaine public d'une personne publique (...) est constitué des biens lui appartenant qui sont, soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public ».

De par sa richesse environnementale, le site de la Cavayère est considéré comme l'un des sites privilégiés en matière d'activités de loisirs et de sport de nature.

Un espace de mini-golf est présent sur le site mais ce dernier n'est plus exploité depuis un certain nombre d'années. Carcassonne Agglo souhaiterait réhabiliter cet espace, ce qui représenterait un atout supplémentaire en matière d'attractivité du site.

Aussi, il est envisagé de redynamiser l'espace « Minigolf » via un réaménagement du site existant, sur lequel de nouvelles activités seront proposées. Cette opportunité ne bouleversera pas les prestations existantes, mais contribuera à en élargir le panel. De plus, ce site redynamisé du cheminement circumlacustre entraînera une répartition géographique plus étendue de la fréquentation de l'espace de loisirs.

Une procédure, passée sur le fondement des articles L 1311-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et des articles L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P) va être lancée afin de retenir des propositions correspondant au service de qualité que souhaite voir mis en place Carcassonne agglo.

Pour cela, un cahier des charges a été rédigé, ayant pour objet la définition des conditions et modalités d'exécution du projet, et pour lequel une date prévisionnelle de finalisation a été envisagée à début 2022.

L'objectif de la consultation est de conclure une convention d'occupation du domaine public sur cet emplacement déjà existant. Cette autorisation sera délivrée pour une durée définie dans ladite convention, entre Carcassonne Agglo et le candidat exploitant retenu à l'issue de la mise en concurrence.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	117	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	117	
Pour :	117	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De bien vouloir valider le principe de mise en concurrence pour la redynamisation de l'espace de « Minigolf ».

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à désigner une commission temporaire compétente pour examiner les candidatures et offres puis désigner l'attributaire qui exploitera le site tel que défini ci-dessus.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à venir avec ledit exploitant ainsi que toute pièce afférente et notamment celle relative à la perception de la redevance telle qu'approuvée par délibération n°2018-109.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-347-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-348

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Occupation du domaine public
La Cavayère - Espace de loisirs Raymond Chesa - Renouvellement d'une autorisation

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 104
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIÉS Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain), LECINA Thierry, RAPPENEAU Philippe, CAVERIVIERE Christian, MARTEL Jean, MENASSI Eric.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Vu les articles L.2122-2 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P),

Vu les articles L.1311-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral n°2102319-0002 portant création de la communauté d'agglomération par fusion extension,

Vu la délibération n°007 du 18 mars 2002 modifiée portant définition de l'intérêt communautaire dans le cadre du transfert de compétences « Aménagement, entretien et gestion de la zone de loisirs et du Lac de la Cavayère »,

Considérant que l'art. L. 2122-1-2 du CG3P dispose que l'article L2122-1-1 n'est pas applicable :

« 4° [...] lorsque le titre a pour seul objet de prolonger une autorisation existante, sans que sa durée totale ne puisse excéder celle prévue à l'article L. 2122-2 ou que cette prolongation excède la durée nécessaire au dénouement, dans des conditions acceptables notamment d'un point de vue économique, des relations entre l'occupant et l'autorité compétente ».

Considérant que l'article L. 2122-2 du CG3P est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire.

Lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, sa durée est fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi. »

Pour les besoins de leur activité, les exploitants de l'activité des « Flotteurs de la Cavayère » ont dû investir dans leur exploitation afin de réparer et améliorer ces dernières. Pour ce faire, des emprunts ont été souscrits. Les exploitants valorisent ainsi la zone de loisirs de la Cavayère en proposant des activités dont les sites sont bien entretenus et proposent au public des activités attractives pour le site dont Carcassonne agglo est gestionnaire.

En conséquence de quoi, il est demandé au Conseil de bien vouloir accorder à ces exploitants de l'association « Les Flotteurs de La Cavayère » une prolongation de l'autorisation existante, sans que la durée totale puisse excéder celle de l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	117	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	117	
Pour :	117	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'accorder aux exploitants de l'association « Les Flotteurs de La Cavayère » le droit au renouvellement d'occupation temporaire du domaine public sur le site dans les conditions indiquées ci-dessus.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision et notamment la convention avec les exploitants précisant les modalités de cette exploitation.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-348-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-349

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Piscine de Conques sur Orbiel
Désaffectation et rétrocession de l'équipement à la commune

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 104
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIÉS Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain), LECINA Thierry, RAPPENEAU Philippe, CAVERIVIERE Christian, MARTEL Jean, MENASSI Eric.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Considérant que la piscine de Conques est située sur la parcelle N° AB N°3 pour partie et comprend :

- Une piscine comprenant deux bassins de 250m² et 125 m²
- Une pataugeoire de 50 m²
- Un bâtiment avec accueil, vestiaires, local technique de traitement des eaux de 380 m²
- Une buvette de 40 m²
- Un terrain de 4350 m² situé sur une parcelle AB3 de 12 054 m²

Considérant les inondations d'octobre 2018 qui ont touché la Commune de Conques sur Orbiel, et au vu de la quasi destruction des bassins de la piscine et des systèmes de traitement de l'eau de celle-ci, un diagnostic a été établi par le Cabinet d'Architecture CATHALA, missionné par Carcassonne Agglo.

Il ressort de ce diagnostic que cet équipement ne peut plus être utilisé au titre de sa mission première car celui-ci est implanté en zone inondable et il est fortement pollué par les eaux de submersion. Mais aussi sa rénovation présenterait un coût très élevé et récurant.

Considérant que ce bâtiment ne fait donc plus l'objet d'occupation au titre de la compétence communautaire «Construction, aménagement, entretien d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire», l'ensemble de l'équipement doit être désaffecté et rétrocédé à la Commune de Conques sur Orbiel.

Les biens mis à disposition devant être rétrocédés, figurent dans l'actif du budget principal de Carcassonne agglo.

Un certificat administratif sera établi afin de constater la sortie d'actif de ces immobilisations et passer les écritures comptables nécessaires.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	117	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	117	
Pour :	117	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'acter la désaffectation du bâtiment.

Article 2 : De valider le principe de désaffectation et rétrocession de la piscine à la Commune de Conques sur Orbiel.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

31

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-349-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-350

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aude

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 104
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, AUDIER Jean-Bernard, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTRON Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain), LECINA Thierry, RAPPENEAU Philippe, CAVERIVIERE Christian, MARTEL Jean, MENASSI Eric.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

A l'échelle des 83 communes de l'Agglomération, l'agriculture constitue une composante essentielle de l'économie locale et de l'aménagement du territoire. Elle représente un vecteur d'attractivité et un potentiel stratégique d'approvisionnement alimentaire et de rayonnement pour le territoire.

Pour ces raisons et dans le cadre de ses compétences obligatoires, notamment en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace, Carcassonne Agglo a fait du soutien à l'agriculture l'une de ses priorités.

La politique agricole est à relier de manière transversale à plusieurs programmes opérationnels et stratégiques tels que le Schéma de Développement Economique, le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Climat Air Energie Territorial, le Contrat de Transition Ecologique, le Schéma Directeur Eau Brute et plus récemment à travers l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial.

La Chambre d'Agriculture constitue auprès des collectivités territoriales et des établissements publics qui leur sont rattachés, l'organe consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles (art L 511.1 du code Rural). Avec ses équipes, elle accompagne les agriculteurs et la mutation des territoires ruraux avec le souci du maintien et du développement durable de l'agriculture, dans le respect de l'environnement, de la protection des ressources et des milieux.

Face à l'ampleur des enjeux et défis à relever, et dans un contexte de fragilisation du monde agricole, Carcassonne Agglo et la Chambre d'Agriculture choisissent de mettre en commun leurs énergies et donner une dimension nouvelle à leur coopération, afin de mener une politique agricole partagée à l'échelle du territoire de l'agglomération.

Carcassonne Agglo et la Chambre d'Agriculture de l'Aude ont conjointement identifié les 5 axes de travail suivants :

- Axe 1 : Développer une agriculture agro-écologique et résiliente face au changement climatique ;
- Axe 2 : Encourager l'autonomie alimentaire, la valorisation des productions et la création de valeur ajoutée sur le territoire ;
- Axe 3 : Favoriser un urbanisme et une gestion foncière durables garants de la préservation et du maintien des activités agricoles ;
- Axe 4 : Accompagner la création d'activités et d'emploi ;
- Axe 5 : Faciliter la concertation avec les acteurs agricoles du territoire.

Concrètement cette collaboration se traduira par la signature d'une convention cadre de partenariat pluriannuel. Chaque année, les structures conviennent d'un commun accord de concentrer leur partenariat sur des actions clairement définies et identifiées. Une feuille de route annuelle sera établie, par voie d'avenant.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	117	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	117	
Pour :	117	
Contre :	0	

34

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe ainsi que toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-350-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-351

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Adhésion à la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) de Villalier

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 103
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTROU Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain), LECINA Thierry, RAPPENEAU Philippe, CAVERIVIERE Christian, MARTEL Jean, MENASSI Eric, AUDIER Jean-Bernard.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Considérant que la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) de Villalier dispose de compétences techniques particulières qu'elle peut effectuer au profit des collectivités adhérentes ;

Considérant, que Carcassonne Agglo souhaite bénéficier des prestations de la CUMA de Villalier pour réaliser diverses prestations de services et réalisations répondant à l'intérêt général ;

Considérant que l'adhésion de Carcassonne Agglo à la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) de Villalier permettra de faire appel à celle-ci sans mise en concurrence préalable, conformément aux dispositions des articles L.2511-1 et suivants du code de la commande publique, excluant les prestations intégrées des directives afférentes aux marchés publics ;

Carcassonne Agglo souhaite procéder à l'achat auprès de LA CUMA de Villalier de 15 parts sociales à leur valeur nominale de 2,5 €, soit 37,5 euros au total.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	116	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	116	
Pour :	116	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider l'acquisition de 15 parts sociales auprès de la CUMA de Villalier à leur valeur nominale de 2,5 €, soit au prix de 37,5 € (Trente-sept euros et cinquante centimes).

Article 2 : De désigner Monsieur André BONNET pour représenter la Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo auprès des assemblées générales et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre.

Article 3 : De doter Monsieur le Président de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte conséquence des présentes et notamment les documents nécessaires à cette procédure d'acquisition de parts sociales.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-351-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-352

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : ZAC de Béragne – Opération concédée à Viaterria
Compte rendu d'activité et financier arrêté au 31 décembre 2020.

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 103
Nombre de pouvoirs : 13
Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTROU Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain), LECINA Thierry, RAPPENEAU Philippe, CAVERIVIERE Christian, MARTEL Jean, MENASSI Eric, AUDIER Jean-Bernard.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Au terme d'une procédure de mise en concurrence, le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo a, par délibération du 8 novembre 2019, désigné VIATERRA comme concessionnaire d'aménagement de la ZAC de Béragne pour une durée de 12 ans et a approuvé les termes du traité de concession ainsi que ses annexes. Le traité de concession a été signé le 2 décembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, le Conseil communautaire doit examiner chaque année, le compte rendu financier des opérations ayant fait l'objet d'une concession d'aménagement et se prononcer par un vote.

Dans le cadre de l'application de ces dispositions, reprises à l'article 24 du traité de concession relatif à la ZAC DE BERAGNE sise sur le territoire de Carcassonne Agglo, VIATERRA, aménageur a transmis à Carcassonne Agglo les documents suivants :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser,
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéance des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé,
- Une note explicative qui contient également le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice. Cette note contient également des tableaux des acquisitions,
- Un plan faisant état de la commercialisation au 31/12/2020
- Un plan de phasage des travaux projetés

Il résulte de ces éléments que :

- Le bilan de l'opération au 31 décembre 2020 s'établit à 15 143 000 € en dépenses et en recettes, montants totaux identiques à ceux du pré-bilan du traité de concession.
- Au cours de l'exercice 2020 :
 - o L'autorisation environnementale a été obtenue
 - o Le Dossier de réalisation a été approuvé
 - o Le foncier a été acquis par VIATERRA auprès de Carcassonne Agglo
 - o Les travaux préparatoires (dévoiements de réseaux et terrassements de la voie d'accès à la ZAC) ont été achevés
 - o Les travaux de la tranche1 de viabilisation ont été engagés
 - o Un compromis de vente a été signé le 27 Mai 2020 avec la SAS NOUGALET pour un lot de 23 188 m² environ pour la construction d'une unité de production agroalimentaire (chocolats-confiseries)

Au 31 décembre 2020, l'opération présente un taux d'avancement de 21 % en dépenses et 0 % en recettes.

Après examen de l'ensemble des pièces qui vous sont soumises, il est proposé d'entériner le compte rendu annuel d'activités et financiers arrêté au 31 décembre 2020 afin de garantir l'engagement opérationnel et financier de la ZAC.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Vu les dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis favorable de la commission «Economie» réunie le 8 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	116	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	116	
Pour :	114	
Contre :	2	Mme JULIEN + pouvoir M. BIGOT

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) présenté par VIATERRA.

Article 2 : D'approuver le bilan financier actualisé de l'opération arrêté au 31 décembre 2020.

Article 3 : D'autoriser VIATERRA à mettre en œuvre le plan de trésorerie indiqué.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et actes ainsi qu'à engager toutes les mesures à intervenir nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-352-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-353

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Accord de Consortium dans le cadre de la labellisation « Campus connecté, tiers-lieu de proximité et de poursuite d'études »

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 103 Nombre de pouvoirs : 13 Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTROU Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri (pouvoir à GARINO Alain), LECINA Thierry, RAPPENEAU Philippe, CAVERIVIERE Christian, MARTEL Jean, MENASSI Eric, AUDIER Jean-Bernard.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Carcassonne Agglo a été labellisée « Campus connecté, tiers-lieu de proximité et de poursuite d'études » par la Caisse des Dépôts et de Consignations, le 24 juillet 2020. Dans le cadre de cette labellisation et afin de structurer les partenariats nécessaires au développement du dispositif, Carcassonne Agglo et ses partenaires doivent conclure un Accord de consortium dont le projet est défini en 5 axes :

- Axe 1 : Maintenir un niveau d'information réciproque optimal
- Axe 2 : Accompagner l'étudiant du Campus connecté dans sa recherche documentaire
- Axe 3 : Accompagner l'étudiant du Campus connecté dans la construction de sa posture grâce à l'accès à la vie universitaire
- Axe 4 : Partage d'expertise
- Axe 5 : Promotion et professionnalisation du dispositif

Aussi, il est proposé de soumettre et de conclure un Accord de Consortium, dont le projet est annexé à la présente, avec les partenaires suivants : l'Université de Perpignan Via Domitia, le Rectorat de la Région Académique et la Région Occitanie.

Afin de garantir souplesse et réactivité, il est proposé d'approuver toute évolution dudit accord susceptible d'intervenir et s'inscrivant dans une logique du développement du dispositif, et ce, dans la limite des crédits budgétaires affectés au dispositif.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programmes d'investissements d'avenir, telle que modifiée par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;

Vu la convention du 29 décembre 2015 entre l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action : « Innovation numérique pour l'excellence éducative ») ;

Vu le cahier des charges de l'appel à projets « Campus connectés, tiers lieux de proximité et de poursuite d'études » volet « PIA 3 » approuvé par un arrêté du Premier Ministre en date du 15 janvier 2020 ;

Vu le dossier de candidature à l'appel à projet délibéré par Carcassonne Agglo, pour le projet « Campus connecté de Carcassonne Agglo », le 28 avril 2020 ;

Vu l'avis favorable du jury du comité de sélection pour la labellisation « Campus connectés, tiers lieux de proximité et poursuite d'études » de Carcassonne Agglo, du 24 juillet 2020 ;

Vu la délibération 2021-08 de Carcassonne Agglo en date du 18 décembre 2020 relative à la convention partenariale et de reversement avec l'Université Perpignan Via Domitia dans le cadre de la labellisation « Campus connectés, tiers lieux de proximité et poursuite d'études » volet « PIA 3 » ;

Considérant que la Caisse des Dépôts et de Consignations sollicite les porteurs de projets labellisés pour conclure un Accord de consortium avec les partenaires intervenant sur le projet, afin de déterminer les objectifs du dispositif, la gouvernance mise en place et les engagements respectifs des parties afin de développer et favoriser la réussite du dispositif ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Vu l'avis favorable de la commission «Economie» réunie le 8 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	116	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	116	
Pour :	116	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la signature d'un Accord de Consortium avec l'Université de Perpignan Via Domitia, le Rectorat de la Région Académique et la Région Occitanie, dans le cadre de la labellisation « Campus connectés, tiers-lieu de proximité et de poursuite d'études ».

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document ou avenant sur l'évolution de l'accord dans la limite de l'enveloppe budgétaire affectée au dispositif et à exécuter toute pièce administrative ou financière y afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-353-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-354

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Entretien des Zones d'Activités Economiques et des Aires d'accueil des Gens du Voyage
Balayage et nettoyage mécanique – Enlèvement d'encombrants

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 103 Nombre de pouvoirs : 13 Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTROU Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

(pouvoir à GARINO Alain), LECINA Thierry, RAPPENEAU Philippe, CAVERIVIERE Christian, MARTEL Jean, MENASSI Eric, AUDIER Jean-Bernard.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Carcassonne Agglo répond à bon nombre de ses missions relatives au développement économique et notamment par la création de zones d'activités, la modernisation des zones d'activités existantes, l'amélioration du cadre de vie, le respect de l'environnement, un meilleur confort et une sécurité accrue.

Désormais 26 Zones d'Activités Economiques (ZAE) de compétence communautaire, diverses par leurs activités, sont réparties sur le territoire de Carcassonne Agglo, et comptent près de 51km de voiries.

L'activité économique, industrielle et artisanale génère un accroissement constant de souillures sur le domaine public de gestion communautaire.

Afin de pallier à ces gênes récurrentes, il convient de réaliser les prestations de nettoyage mécanique des voiries, mais aussi d'assurer l'enlèvement ponctuel d'encombrants vers un centre de traitement agréé.

Considérant l'obligation faite au gestionnaire de la voirie de réaliser les prestations de nettoyage à l'intérieur des zones d'activités économiques et ponctuellement, l'enlèvement des bennes à encombrants mise à disposition des aires d'accueil des gens du voyage lors d'occupations autorisées de ces dernières, il convient de mettre en œuvre un Marché en appel d'offres ouvert de type à bons de commande sans minimum et avec un maximum en application des articles R2124-2 1° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique et ce, en deux lots séparés :

- Lot 1 : Balayage et nettoyage pour un montant maximum annuel de 72 000€ HT
- Lot 2 : Enlèvement d'encombrants pour un montant maximum annuel de 35 000€ HT

Les délais d'exécution ainsi que les sites de livraison des prestations seront fixés sur chaque bon de commande. Le marché serait conclu pour une période d'1 an à compter de la notification et reconductible 3 fois par période successive d'1 an. La révision de prix contractuelle s'effectuera à chaque date anniversaire de la notification.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission «Economie» réunie le 8 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	116	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	116	
Pour :	116	
Contre :	0	

DECIDE :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation décrite ci-dessus.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché résultant de la procédure telle que décrite, ainsi que toutes pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

45

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210929-DCC-2021-354-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2021-355

Conseil communautaire du 29 septembre 2021

OBJET : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
(FPIC) 2021
Répartition du fonds 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 103 Nombre de pouvoirs : 13 Date de convocation : 23 septembre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FAU Philippe, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PITON Yolande, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, BERTROU Béatrice (suppléante de TOUSTOU Henri), TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à COMBETTES Roland), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), BARDOU Magali (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), DENUX Monique (pouvoir à LAREDJ Yazid), DOUTRES Annie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), FLAMANT Lucien, GASC Laurence (BERNARD Marie-Christine), GUIRAUD Gérard, KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MILHAU René (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), PERALLON Jacques, PICHARD Geneviève (pouvoir à BES Jean-Louis), PISTRE Jean-Claude (pouvoir à MARTY Alain), RUFFEL Henri

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

(pouvoir à GARINO Alain), LECINA Thierry, RAPPENEAU Philippe, CAVERIVIERE Christian, MARTEL Jean, MENASSI Eric, AUDIER Jean-Bernard.

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, FALCOU Thierry, JORDAN Edouard.

Monsieur Michel ZOCCARATO est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le conseil communautaire du 29 juin 2021 a approuvé la répartition dérogatoire libre du FPIC 2021, à savoir que la communauté d'Agglomération perçoit la totalité des fonds relatifs au FPIC et redistribue, aux communes, sur la part qui leur est destinée, les aides financières en application des critères énoncés dans l'article 144 de la Loi de Finances 2012.

La part destinée aux communes n'était pas connue lors du conseil communautaire du 29 juin 2021, la notification par l'Etat est intervenue le 2 août 2021. Il convient donc en complément de la délibération du 29 juin 2021 de valider la répartition telle que notifiée par les services de l'Etat.

Au titre de l'exercice 2021, et en application de cette répartition, le montant total du fonds perçu par la communauté d'Agglomération s'élève à 3 884 258 € ; répartis comme suit :

- 1 429 035 € au bénéfice de Carcassonne Agglo ;
- 2 455 223 € au bénéfice des communes membres ; les sommes attribuées à chaque commune sont précisées ci-dessous.

Répartition des fonds de concours au titre du FPIC 2021			
AIGUES VIVES	14 211,00 €	MONTIRAT	2 167,00 €
ALAIRAC	36 087,00 €	VAL DE DAGNE	23 143,00 €
ALZONNE	27 999,00 €	MONTOLEU	22 563,00 €
ARAGON	12 477,00 €	MONZE	6 246,00 €
ARQUETTES EN VAL	2 508,00 €	MOUSSOULENS	29 479,00 €
ARZENS	26 256,00 €	PALAJA	49 489,00 €
AZILLE	37 668,00 €	PENNAUTIER	58 210,00 €
BADENS	25 824,00 €	PEPIEUX	28 693,00 €
BAGNOLES	8 697,00 €	PEYRIAC MINERVOIS	29 916,00 €
BARBAIRA	12 540,00 €	PEZENS	43 247,00 €
BERRIAC	22 839,00 €	POMAS	23 796,00 €
BLOMAC	7 789,00 €	PREIXAN	16 620,00 €
BOUILHONNAC	5 553,00 €	PUICHERIC	31 470,00 €
CABRESPINE	4 816,00 €	RAISSAC SUR LAMPY	11 059,00 €
CAPENDU	36 501,00 €	RIEUX EN VAL	2 568,00 €
CARCASSONNE	780 046,00 €	RIEUX MINERVOIS	42 957,00 €
CASTANS	5 426,00 €	ROUFFIAC D'AUDE	11 565,00 €
CAUNES MINERVOIS	43 434,00 €	ROULLENS	11 617,00 €
CAUNETTES EN VAL	1 796,00 €	RUSTIQUES	16 534,00 €
CAUX ET SAUZENS	25 929,00 €	SAINTE EULALIE	13 134,00 €
CAVANAC	21 461,00 €	SAINT FRICHOUX	7 483,00 €
CAZILHAC	35 226,00 €	SAINT MARTIN LE VIEIL	5 715,00 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

CITOU	3 621,00 €	SALLELES CABARDES	3 592,00 €
COMIGNE	8 786,00 €	SERVIES EN VAL	5 359,00 €
CONQUES SUR ORBIEL	67 417,00 €	TAURIZE	3 583,00 €
COUFFOULENS	14 663,00 €	TRASSANEL	1 303,00 €
DOUZENS	21 771,00 €	TRAUSSE	17 747,00 €
FAJAC EN VAL	1 314,00 €	TREBES	96 084,00 €
FLOURE	12 192,00 €	VENTENAC CABARDES	25 926,00 €
FONTIES D'AUDE	13 058,00 €	VERZEILLE	14 805,00 €
LABASTIDE EN VAL	3 733,00 €	VILLALIER	27 845,00 €
LA REDORTE	30 880,00 €	VILLAR EN VAL	877,00 €
LAURE MINERVOIS	27 834,00 €	VILLARZEL CABARDES	6 982,00 €
LAVALETTE	41 296,00 €	VILLEDUBERT	7 879,00 €
LESPINASSIERE	6 423,00 €	VILLEFLOURE	4 989,00 €
LEUC	22 758,00 €	VILLEGAILHENC	43 933,00 €
LIMOUSIS	5 261,00 €	VILLEGLY	31 739,00 €
MALVES EN MINERVOIS	21 210,00 €	VILLEMUSTAUSOU	95 637,00 €
MARSEILLETTE	23 112,00 €	VILLENEUVE MINERVOIS	25 606,00 €
MAS DES COURS	893,00 €	VILLESEQUELANDE	26 775,00 €
MAYRONNES	958,00 €	VILLETRITOULS	1 155,00 €
MONTCLAR	3 473,00 €		

48

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et prospective financière » réunie le 7 septembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	116	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	116	
Pour :	116	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la répartition dérogatoire libre du FPIC 2021 pour Carcassonne Agglo.

Article 2 : D'approuver l'attribution des aides financières aux projets communaux au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2021 sur la base des critères règlementaires.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-200035715-20210929-DCC-2021-355-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021
Affichage : 06/10/2021

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo